

Règlement tournoi sixte AST

Article 1 – Modalités du tournoi

Le club de football de l'AS Templeuve organise le samedi 27 Juin 2015 un tournoi de sixte qui aura lieu de 9h à 18h au complexe sportif Avenue Baratte de Templeuve.

Le tournoi est dit ouvert à tous, licenciés ou non, à partir de 18 ans (catégories seniors, vétéran, masculine, féminine et mixte). Il est limité à 16 équipes.

Les équipes sont composées d'un gardien de but, de 5 joueurs de champ et le cas échéant de remplaçants avec un nombre maximum de 10 joueurs au total.

Tout transfert de joueurs d'une équipe à une autre est interdit.

Seuls les joueurs figurant sur la fiche d'inscription pourront prendre part au tournoi.

Le remplacement d'un joueur pourra se faire à tout moment du match. Chaque joueur d'une même équipe devra porter un maillot identique. A défaut, les organisateurs pourront mettre à disposition des équipes, à titre exceptionnel, un jeu de chasubles qui devra leur être remis à la fin de chaque match.

Les équipes devront se présenter trente minutes avant le début du tournoi à la table de marque.

Article 2 – Annulation du tournoi

Les organisateurs se réservent le droit, à tout moment, d'annuler le tournoi en cas d'inscriptions insuffisantes, de conditions météorologiques défavorables ou pour toutes autres raisons.

Les organisateurs préviendront alors le responsable de chaque équipe inscrite et les droits d'inscription lui seront restitués.

Article 3 – Inscription des équipes

L'engagement des équipes est composé de la fiche d'inscription disponible soit en téléchargement sur le site www.templeuve.footeo.com soit à retirer au stade Gaston Baratte, avenue Baratte, 59242 TEMPLEUVE, au club house.

Celle-ci doit être dûment remplie et accompagnée du paiement des droits d'inscription. L'inscription s'élève à 10€ / joueur (avec une boisson offerte) : le tout est à retourner à :

Mr CHRETIEN GAETAN, Château Baratte, 59242 TEMPLEUVE

Le responsable d'équipe est également tenu de nous fournir une photocopie de sa pièce d'identité.

L'engagement de l'équipe ne sera effectif qu'à réception dans le délai fixé du dossier d'engagement complet.

L'inscription de l'équipe au tournoi vaut acceptation du présent règlement par l'ensemble des membres de l'équipe.

En cas d'inscriptions d'équipes supérieures au nombre d'équipes arrêté, l'ordre de réception des dossiers d'engagement complet primera.

Le jour du tournoi en cas de forfait d'une équipe, les droits d'inscription restent acquis au club de l'AS Templeuve.

Article 4 – Organisation des matchs

Les matchs se dérouleront sur deux terrains en herbe en demi terrain de type benjamin à 9.

Les équipes seront réparties, par tirage au sort, en deux poules de 8 équipes. Chaque équipe joue donc un minimum de 7 matchs.

La durée des matchs de poule est de 1 fois 10 minutes.

Le classement s'effectue comme suit:

Match gagné : 4 points

Match nul : 2 points

Match perdu : 1 point

Match perdu par forfait : 0 point

Les quatre premiers de chaque poule accèdent aux quarts de finale (match à élimination directe).

En cas d'égalité de point à l'issue des matchs de poule, les équipes seront départagées comme suit : résultat ayant opposé les deux équipes

concernées, meilleure différence de but, meilleure attaque puis tirage au sort.

A partir des quarts de finales, la durée des matchs est de deux fois 6min. En cas d'égalité à la fin du match, les équipes seront départagées par une série de 3 tirs au but. Si il y a égalité, la série continue, un tir par un tir, jusqu'à ce qu'il y ait un vainqueur.

Tout retard supérieur à cinq minutes, entraîne comme résultat match perdu et zéro point marqué.

Article 5 – Règles du jeu

Les rencontres sont dirigées par des arbitres bénévoles ou un joueur de l'équipe d'un autre groupe.

Les chaussures à crampons vissés sont interdites sur les terrains synthétiques.

Le port de protège tibias est recommandé.

Les règles du jeu sont celles du football à 11 à quelques exceptions près :

- * il n'y a pas de hors jeu.

- * une ligne, située à 13 mètres de la ligne de but délimite la zone dans laquelle le gardien peut saisir le ballon à la main.

Toute faute dans cette surface de 13 mètres sera sanctionnée par un pénalty.

- * Le gardien doit dégager à la main, sauf après une sortie de but (ballon au sol).

- * Tous les coups francs sont directs.

- * Sur coup franc, tout joueur adverse devra se trouver à 6 mètres au moins du ballon.

- * Sur remise en jeu consécutive à une sortie de but, tout joueur adverse devra se trouver en dehors de la zone des 13 mètres.

- * Les touches se font à la main.

- * La règle concernant la passe au gardien est appliquée.

Tout joueur sanctionné d'un carton jaune sera exclu de la rencontre durant 2 minutes.

Tout joueur sanctionné d'un carton rouge (faute violente, coup à l'adversaire ou arbitre,...) ne pourra participer à la suite du tournoi.

En cas de faute grave contraire à l'esprit de cette journée, l'équipe à laquelle appartient le joueur fautif pourra être exclue du tournoi.

En cas de fraude ou de bagarre d'une équipe, celle-ci sera exclue également du tournoi.

Article 6 – Litige

Tout litige non prévu par le présent règlement sera tranché par les organisateurs, seuls compétents.
Les décisions sont sans appel.

Article 7 – Responsabilités

Chaque représentant d'équipe est responsable de la bonne tenue, du respect et de la discipline de sa délégation en toute circonstance.
Le club de l'AS Templeuve, organisateur du tournoi, décline toutes responsabilités en ce qui concerne les accidents corporels et matériels ainsi que les risques de vol, dégradations ou tout autre incident pouvant survenir aux joueurs du fait de leur participation au tournoi.
Chaque joueur doit, à ce titre, être assuré (assurance personnelle).

Article 8 – Divers

Les barbecues sauvages sont interdits pour raison des raisons de sécurité.
Un service de restauration/buvette sera mis à disposition.

Les équipes seront appelées suffisamment tôt, en particulier lors du match précédent. Les horaires des matchs seront affichés auprès de la sono.

INSCRIPTION

NOM DE L'EQUIPE :

| NUMERO | NOM | PRENOM |
|--------|-----|--------|
| 1 | | |
| 2 | | |
| 3 | | |
| 4 | | |
| 5 | | |
| 6 | | |
| 7 | | |
| 8 | | |
| 9 | | |
| 10 | | |

RESPONSABLE DE L'EQUIPE :

NUMERO DE TELEPHONE :

ADRESSE :

MAIL :

MONTANT A REGLER :

NB DE JOUEURS X 10€ = € à régler :

- par chèque : à l'ordre de l'Association Sportive de Templeuve
- par monnaie

à joindre avec la liste d'inscription.